

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
N°

OBJET

Plan Climat Lillois
Signature du Pacte des Maires

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a fixé, dans son programme municipal, des objectifs ambitieux en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables : 50 kWh/m² de consommations énergétiques annuelles pour les constructions neuves, 80 kWh/m² pour les réhabilitations ainsi que 25% d'énergies renouvelables dans les consommations de la Ville. Ces objectifs placent la collectivité sur une trajectoire d'exemplarité qui doit permettre de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050. Pour la Municipalité, il s'agit de réduire les émissions de 20 000 à 5 000 tonnes annuelles.

Cette ambition correspond à celle du « Pacte des Maires », que la Ville peut signer dès 2009. Ce pacte est un outil européen de coordination pour permettre aux municipalités, qui engagent des politiques énergétiques ambitieuses, de concrétiser, voire de dépasser les objectifs du « paquet énergie européen » : réduire les émissions de CO₂ de 20%, diminuer les consommations d'énergie de 20% et recourir à 20% d'énergies renouvelables en 2020. Le Pacte établit un point de référence et des échéances d'évaluation qui assurent efficacité et visibilité à la politique municipale et l'arriment à une dynamique européenne.

Si la nécessité d'agir pour limiter les dérèglements climatiques et s'y adapter est désormais évidente, d'autres constats primordiaux amènent la Ville à proposer la mise en place du Plan Climat Lillois et à l'inscrire dans le renouvellement de l'Agenda 21 :

- Au plan budgétaire, la Ville organise son plan pluriannuel d'investissement pour afficher un équilibre budgétaire responsable et maîtrisé avec un travail sur les économies d'eau et d'énergies, entre autres, engendrant des économies de fonctionnement. Cela confère à la Ville une capacité d'investissement et lui permet d'honorer les engagements pris dans le mandat. Par exemple, dans le marché d'éclairage public, le budget de fonctionnement de la ville de Lille a été réduit de 3,5 millions d'euros (en janvier 2008) depuis la notification fin 2004. L'amélioration de l'éclairage public est financée par les économies réalisées et est elle-même source d'économie.
- Au plan économique, la Ville anticipe l'accroissement inéluctable de la facture d'énergie et de la valorisation du carbone, par une ambitieuse politique d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette politique soutient l'émergence de filières économiques compétitives. En engageant son bilan carbone, la Ville vise aussi à sensibiliser les acteurs locaux sur la conversion à opérer pour assurer la viabilité de leurs activités, en éliminant la dépendance aux énergies fossiles.
- Du point de vue social, la question de l'énergie doit être abordée de façon à réduire la précarité énergétique. Car les familles modestes sont aussi les plus touchées par la hausse des charges énergétiques. Celle-ci a un impact croissant sur leur budget, contribue à l'endettement, entraîne des stratégies de privation, a des conséquences sur la santé et accélère la dégradation de leurs logements.

.../...

- Enfin, au plan démocratique, la communication sur l'énergie et sur les efforts réalisés par la Ville répondent à des attentes clairement exprimées. Dans son Avis 06.02 sur les économies d'énergie, le Conseil Communal de Concertation a ainsi proposé que « la Ville communique mieux sur les enjeux de l'économie de l'énergie à Lille, et diffuse largement auprès des Lillois le document d'orientation de la politique municipale en matière d'économie d'énergie, document extrêmement riche en propositions, sous une forme plus attractive et pédagogique ». Cette position a également été formulée par les conseils quartiers rencontrés lors de la concertation sur l'avenir de l'énergie à Lille, réalisée au premier semestre 2007.

Au-delà de la valorisation d'outils d'efficacité énergétique, l'appropriation des enjeux de la désaccoutumance au pétrole structurera le débat sur le partage des ressources, le respect de l'environnement, l'adaptation des modes de vie au changement climatique et à la densification de la ville. Ainsi, cette communication sur l'énergie participe au débat sur le renouveau de l'art de ville lillois, mixte socialement, solidaire et viable pour l'environnement.

Pour répondre à ces enjeux et aux engagements cités en introduction, le **Plan Climat Lillois** définit, met en place et évalue 5 grandes catégories d'actions énergie :

1. Performance énergétique des constructions, des réhabilitations et du fonctionnement des équipements municipaux et du domaine public

- ⇒ *Livraisons des centres Sociaux : Arbrisseau (50 kWh/m².an) et Lazare Garreau (80 kWh/m².an)*
- ⇒ *Réalisation d'un référentiel technique et Environnemental*
- ⇒ *Réalisation d'un Plan Pluriannuel d'investissement pour coordonner les différents travaux d'accessibilité, les diagnostics, économies d'énergie, Clos couvert.*

2. Performance énergétique des constructions et des réhabilitations, des logements

- ⇒ *Réalisation d'un cadre stratégique pour l'aménagement d'éco-quartiers*
- ⇒ *En lien avec la délégation thématique habitat : évolution vers l'exemplarité dans le dialogue avec les bailleurs sociaux. Opération sur la résidence Seine Loire Garonne (réhabilitation à 121 kWh/m².an). Partenaire sur cette opération : CMH*

3. Planification énergétique et fourniture d'énergie – Plan solaire

- ⇒ *Prescriptions sur des aspects développement durable pour la planification énergétique de la ZAC Arras – Europe. Partenaires : SORELI, GDF, EDF*
- ⇒ *Le contrat de fourniture d'énergie pour l'éclairage public prévoit un apport de 25% d'énergies renouvelables.*
- ⇒ *Mise en chantier de la modification du Plan Local d'Urbanisme avec l'objectif de faciliter les travaux d'amélioration des impacts environnementaux des bâtiments*
- ⇒ *Couverture photovoltaïque des toits du Centre Technique Municipal, du Jardin des Sports au Faubourg de Béthune, investissement citoyen dans la production d'électricité photovoltaïque.*

4. Sensibilisation et accompagnement des acteurs économiques, des usagers et des citoyens

- ⇒ *En lien avec la délégation thématique habitat : diffusion des Primes à l'Habitat dont le développement des énergies solaire. Mise en place d'une nouvelle prime à l'isolation et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le parc habitat ancien*

Partenaires de l'OPAH : le Centre d'Amélioration du Logement - Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'Habitat (CAL PACT), SEM Ville Renouvelée, Lille Métropole Communauté Urbaine, L'association CRESUS.

⇒ *Campagne pédagogique d'affichages, d'éducation et de communication sur les performances environnementales des bâtiments publics : CYBER – Display.*

⇒ *En lien avec la délégation du commerce : le Plan Local d'Actions du Commerce et des Artisans Lillois pour la maîtrise des charges dans le cadre d'une démarche développement durable..*

Partenaires du PLA pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des services : les chambres consulaires des métiers et de l'artisanats, de commerce et de l'industrie, les unions et fédérations commerciales, le Conseil Régional Nord - Pas de Calais et l'Agence de Développement Et de la Maîtrise en Energie.

5. Précarité énergétique

⇒ *Travail partenarial sur la précarité énergétique auprès des locataires des résidences réhabilitées de Lille - Sud ciblées suite à un diagnostic social partagé*

⇒ *Travail partenarial avec les fournisseurs d'énergie pour mettre en place des actions contre la précarité énergétique.*

L'interdépendance de ces actions légitime la mise en place d'un Plan d'Actions Energie Climat Lillois, qui assure la promotion des objectifs et ambitions de la Ville et est inscrit dans le renouvellement de son Agenda 21. Ce Plan doit permettre la mise en cohérence et la coordination de l'ensemble des actions : actions techniques, information et pédagogie.

Ce Plan implique l'ensemble des délégations thématiques et des acteurs territoriaux. L'énergie n'est plus seulement centralisée, affaire de technique et de spécialistes, c'est aujourd'hui la question de tous les acteurs et de leurs pratiques. Face à ces enjeux, la responsabilité de chaque délégation municipale est engagée à travers les acteurs de sa politique, personnels et usagers, élus et citoyens, quelle que soit sa nature, que cette politique concoure à consommer des moyens municipaux ou prescrive ou encadre les activités ou les investissements de tiers.

Construit de manière progressive, le Plan anticipe et contribuera aux Plans Climats Territoriaux de la Région et de la Métropole et permet de s'engager dans le Pacte des Maires.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 28 novembre 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **VALIDER** le Plan Climat Lillois

◆ **AUTORISER** la signature du Pacte des Maires par Madame le Maire ou son représentant

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Économies
d'Énergie,

Philippe TOSTAIN